Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 14

Artikel: L'ordre social corporatif [suite]

Autor: Savoy, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041470

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

surtout par la texture des parentés et des relations ; il en peut inférer qu'il ne réalisera en plénitude sa personnalité qu'en agissant dans son village et sa région, qu'en insérant sa destinée et ses espoirs, sa fortune, au sens ancien et large du mot, dans l'espace du lieu, dans la collectivité du milieu.

Cette règle vitale que l'expérience soumise à la réflexion intelligente tire des circonstances politiques et sociales du lieu et du milieu, il faut l'étendre à l'ensemble national, il faut assurer l'assentiment de chacun à la solidarité du peuple entier, il faut créer « le vouloir-vivre-en-communauté-nationale », condition de l'action personnelle dans l'ensemble national. Les branches « civiques » y vont servir. L'histoire, dans notre programme, n'a pas pour but premier de faire connaître le passé afin de répondre à des questions d'examen, mais d'expliquer à l'écolier comment il est devenu le citoyen de notre Suisse, de lui montrer dans ce fait une disposition de la Providence, de conclure qu'il doit, pour ne pas défaillir à ses tâches d'homme et de chrétien, en accepter les obligations comme venant de la volonté de Dieu, comme important à son salut. La géographie situe le village dans le pays et le pays sur le vaste globe ; mais le village, avec sa région, est considéré comme le point où Dieu a voulu qu'il réalise sa destinée ; pour pourvoir à son bien-être et à son propre salut assurément ; mais ce bien-être et ce salut dépendent de la manière consciencieuse et généreuse dont il aura participé à la prospérité et au bien de son pays, et, par son pays, à la prospérité et au bien de cet univers dont aucun continent ne lui doit demeurer étranger. Il servira le pays, et l'humanité par le pays, dans ce village et cette région, par son travail et sa bonne conduite personnelle et sociale. La bonne conduite personnelle et sociale est dirigée par une intelligence qu'ont éclairée les leçons dites civiques, qui, selon moi, comprennent, bien plutôt que l'énumération des autorités, de leurs ressorts, de leur hiérarchie, une initiation à la vie sociale du village et de la région, au comportement « civil » du jeune dans les situations multiples et complexes de la vie campagnarde et fribourgeoise, à la compréhension des liens et des rapports qui font du village et de ses habitants une unité sociale, un milieu stable et puissant, où le jeune pourra épanouir sa personnalité chrétienne, rendre féconde et méritoire son existence, pour le plus grand bien de son peuple et la plus grande gloire de Dieu par son peuple. La personnalité des enfants de nos campagnes ne s'assoit solidement et ne peut croître, fleurir, produire des fruits bienfaisants que si ses racines, attachées organiquement à la substance terrienne de sa région, plongent jusqu'au fond national et sont nourries de charité chrétienne.

Ainsi, tout en l'instruisant, l'école éduquera l'enfant d'aujourd'hui pour la vie de demain.

E. Dévaud.

L'ORDRE SOCIAL CORPORATIF

(Suite.)

Les reconstructions corporatives.

Ces lois posées, il reste à examiner l'ordre social actuel pour voir quelles reconstructions s'imposent pour l'humaniser à nouveau, selon le plan exposé ci-dessus.

Le Pape voit dans l'individualisme inspiré de la philosophie naturaliste dont Jean-Jacques Rousseau est le poète et le vulga-

risateur l'affaiblissement du corps social moderne. Si l'individu est bon et si ce sont les institutions qui le pervertissent, il faut sur la ruine de ces institutions néfastes ramener l'homme à sa nature individuelle pour le ramener à sa bonté native. Logiquement l'action inspirée de cette vue de l'homme, ne devrait laisser en présence que les individus et l'Etat. Cette déformation du régime social rejette sur l'Etat toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus. L'Etat devra donc intervenir. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non de les détruire et de les absorber ; les membres du corps social, ce sont les institutions : famille, profession. C'est à l'état corporatif qu'il faut revenir. La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels, à créer des groupements corporatifs et le Pape ajoute que beaucoup considèrent de tels groupements comme des organes sinon essentiels du moins naturels à la société.

A ces ordres ou professions qui groupent les hommes non pas d'après *leur position sur le marché du travail, ce qui serait le plan horizontal*, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent, il faut à chacun un principe d'unité et à leur collaboration ordonnée un autre principe d'unité, *plan vertical.*

Ce principe d'union pour chaque profession est matériel d'abord, c'est le bien produit en commun ou la prestation d'un service commun. Ce principe matériel d'unité entraîne une collaboration matérielle dans la fabrique, l'atelier, l'usine. Il faut *intellectualiser* et *spiritualiser* cette collaboration en vue de la *moraliser* en la soumettant à une autorité, à un conseil représentant les *éléments humains* du métier, détenteurs des trois rapports matériels, capitalistes, techniciens, travailleurs manuels. C'est cette autorité corporative qui aura le gouvernement du métier en vue de réaliser la primauté des intérêts communs de la profession sur les intérêts des classes en fonctions, groupées en syndicats dont la tâche est de confronter dans le conseil corporatif les intérêts particuliers de leurs membres ou de leurs fonctions particulières.

Les professions entre elles se donneront, sous le contrôle et l'autorité de l'Etat, un gouvernement national de l'économie et les états entre eux auront soin de mettre leurs rapports sous le signe de la justice sociale, assurant à chaque nation une part équitable des biens créés par Dieu, non pour un peuple, mais pour l'humanité tout entière.

Tâches corporatives.

Les tâches de chaque corporation sont précises, ce sont celles de la justice sociale : nous en énumérons six.

1. Le gouvernement du métier organise la production de façon que les droits imprescriptibles de la personne humaine soient res-

pectés, dignité, liberté morale, honneur, santé, culture spirituelle et religieuse, maternité, protection de la femme, de l'enfant, etc.

2. Prospérité du métier en vue d'un service plus efficace des besoins matériels des membres du corps et de la clientèle.

3. Répartition au capital et au travail d'un dividende et d'un salaire minimum tels que chaque professionnel puisse faire face à ses besoins individuels et familiaux.

4. Constitution de réserves professionnelles, patrimoine non des membres, mais du corps, assurant ce corps contre les risques des crises et les professionnels ainsi que leurs familles contre les risques naturels et professionnels.

5. En cas de prospérité, attribution aux détenteurs des trois fonctions professionnelles d'un dividende et d'un sursalaire leur permettant de consolider ou de reconstituer les patrimoines familiaux indispensables à l'existence normale et au bon fonctionnement du corps familial.

6. Représentation du métier devant les autres métiers, et devant l'Etat des intérêts corporatifs divers.

Telle est la tâche de la politique sociale et telles sont les reconstructions nécessaires pour que se restaure l'ordre social et que renaisse la justice sociale.

CONCLUSIONS

Réintégration de l'ordre matériel dans un ordre social placé sous la primauté du spirituel ; subordination de la matière à l'homme en restituant à ce dernier la royauté sur les éléments du monde, réassurer à chaque personne humaine la possibilité de réaliser ses fins matérielles en mettant cette recherche dans les cadres des institutions familiales et professionnelles, baser la hiérarchie des fonctions et assurer leur unité d'action en les mettant toutes sous le signe de la loi morale, de la justice sociale exigée par la nature et par Dieu ; imposer à l'Etat national et international l'obligation de définir cette justice, de dire le droit individuel, familial, professionnel, économique et politique pour que l'ordre social, que la raison et la nature exigent, se réalise sur terre ; corps social, groupements ou ordres corporatifs, ordre économique, ordre politique, ordre social, tous termes qui tendent à substituer à *l'individualisme postulant l'étatisme*, sans intermédiaire, un *ordre nouveau*, *l'ordre corporatif*, l'Etat corporatif.

Tel est dans sa plénitude et dans sa claire précision le plan de la réforme morale, condition de la réforme sociale. Morale qui a ses fondements objectifs dans la nature et sa source en Dieu créateur et législateur. Pour que cet ordre social renaisse, il faut que les hommes le réapprennent, qu'ils y conforment leur action et que d'un effort commun réapparaisse l'ordre corporatif.

La personne humaine, dans la totalité de son être matériel et spirituel, reste la fin de l'ordre social puisqu'elle le dépasse par son être spirituel et immortel, mais parce que c'est en sa conscience que réside l'ordre moral auquel son action doit s'ordonner, chaque homme a l'obligation morale de servir chacune des institutions indispensables au bien commun jusqu'au sacrifice de ce qui en lui est mortel, persuadé que ce service pieux, zélé, honnête est le meilleur moyen pour que dure cet ordre stable et humain voulu par un Dieu bon et sage ; persuadé d'autre part qu'échappant par son âme à l'ordre matériel et même à l'ordre social terrestre, il doit en exiger le respect de son être spirituel et de sa destinée éternelle, biens et fins suprêmes dont toutes les institutions terrestres ont pour tâche d'assurer l'obtention et de faciliter l'acquisition.

Mais pour que se réalise cet ordre nouveau conforme à la nature, il faut que l'homme se rappelle sa destinée surnaturelle, les défaillances provoquées en lui et autour de lui par la révolte humaine et retrouve dans l'Eglise, son enseignement et son ministère, le moyen de réaliser en lui le plan divin total qui est celui de la filiation divine restaurée par le Verbe fait chair. Au commencement était le Verbe. En Lui, tout a été fait, il est venu chez les siens et a donné à ceux qui l'ont reçu la possibilité, les moyens de redevenir les enfants du Père qui est au Ciel.

L'ordre social intégré dans l'ordre surnaturel, tel est le plan total, en dehors duquel vaines sont les recherches humaines, stériles les créations de l'intelligence et décevantes les attentes universelles.

Dr A. Savoy.

Saynète pour Noël (enfants de 6 à 10 ans)

VISITES MODERNES A L'ENFANT JÉSUS

PERSONNAGES

L'Enfant Jésus dans la crèche.
La Sainte Vierge.
Saint Joseph.
Des anges (à volonté).
5 groupes d'enfants (au moins 3 par groupe).

Sur la scène : La Crèche — Saint Joseph — La Sainte Vierge avec quenouille — Quelques anges au fond — Deux anges sur le devant de la scène pour le service.

Saint Joseph. — Vierge bénie, les temps ont bien changé depuis le premier Noël, où Jésus est né dans l'étable de Bethléem. A ce